DANS UNE PLUS GRANDE LIBERTÉ:
Vers le Développement, la Sécurité et les Droits de l'Homme pour Tous

Kofi Annan

Extraits du Compte Rendu du Rapport Exécutif

I. Introduction : une occasion historique à saisir en 2005

1. Cinq ans après le début du nouveau millénaire, nous avons le pouvoir de faire en sorte que l'héritage que nous laisserons à nos enfants soit le meilleur qu'aucune génération ait jamais reçu. Au cours des 10 prochaines années, nous pourrions faire reculer la pauvreté de moitié et arrêter la propagation des principales maladies connues aujourd'hui. Nous pourrions réduire le nombre de conflits violents et d'actes de terrorisme. Nous pourrions faire mieux respecter la dignité humaine dans tous les pays. Et nous pourrions mettre en place des institutions internationales plus modernes qui nous aideraient à atteindre ces nobles objectifs. Si nous agissons résolument - et ensemble - les gens du monde entier pourraient être plus en sécurité, plus prospères, et mieux à même d'exercer leurs droits fondamentaux.

2. Toutes les conditions sont en place. En cette ère d'interdépendance, tous les pays du monde devraient, par la conscience de la communauté de leurs intérêts et de l'unicité de l'humanité, être amenés à faire cause commune. En cette ère d'abondance, le monde a les moyens de réduire considérablement les écarts immenses qui séparent les riches et les pauvres, pourvu que ces moyens soient mis au service de tous les peuples. Après une période difficile dans les affaires internationales, face à des dangers nouveaux et aux nouvelles manifestations de menaces déjà connues, beaucoup souhaitent voir apparaître un nouveau consensus sur lequel puisse se fonder une action collective. Et le désir est là d'opérer à l'ONU des réformes plus ambitieuses que jamais afin que l'Organisation ait les moyens financiers et autres nécessaires pour aider à mettre en oeuvre le programme d'action du XXIe siècle.

3. L'année 2005 offre l'occasion d'avancer résolument dans cette direction. En septembre, les dirigeants politiques du monde entier se réuniront à New York pour faire le point des progrès accomplis depuis que tous les États Membres ont adopté la Déclaration du Millénaire en 2000. En prévision de ce sommet, les États Membres m'ont demandé de leur rendre compte en détail de la suite donnée à la Déclaration, c'est pourquoi je leur soumets respectueusement le présent rapport. En annexe figure un projet de plan d'action pour examen et adoption au sommet.

4. Pour établir le présent rapport, je suis parti de l'expérience que j'ai acquise depuis huit ans que j'occupe le poste de Secrétaire général, et je me suis laissé guider par ma conscience et mes convictions, ainsi que par mon interprétation de la Charte des Nations Unies, dont il m'incombe de promouvoir les buts et principes. Je me suis également inspiré de deux études de vaste portée concernant les problèmes qui se posent à l'échelle mondiale : le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, dont j'avais invité les 16 membres à faire des propositions tendant à un renforcement de notre système de sécurité collective (voir A/59/565) et celui des 250 experts chargés du Projet objectifs du Millénaire, dans le cadre duquel a été élaboré un plan d'action visant à ce que les objectifs du Millénaire pour le développement puissent être atteints d'ici à 2015.

5. Dans le présent rapport, j'ai résisté à la tentation d'aborder tous les domaines dans lesquels des progrès sont importants ou souhaitables. Je m'en suis tenu aux domaines dans lesquels il est à la fois impératif d'agir et possible d'atteindre des résultats dans les mois qui viennent. Les réformes proposées sont à notre portée; elles sont réalisables si nous en avons la volonté politique. À quelques exceptions près, il s'agit de priorités absolues pour le sommet. Beaucoup d'autres questions devront être examinées par d'autres instances à d'autres occasions. Et bien

entendu, les propositions que je fais ne réduisent en rien la nécessité d'agir d'urgence, cette année, pour régler les longs conflits qui menacent la stabilité régionale et mondiale.

A. Les défis d'un monde qui change

6. Dans la Déclaration du Millénaire, les dirigeants politiques ont manifesté leur foi dans la capacité de l'humanité à accomplir, dans les années à venir, des progrès mesurables en ce qui concerne la paix, la sécurité, le désarmement, les respect des droits de l'homme, la démocratie et la gouvernance. Ils ont appelé de leurs voeux la création d'un partenariat mondial en faveur du développement qui permette d'atteindre les objectifs convenus en 2015 au plus tard. Ils se sont engagés à protéger les plus vulnérables et à répondre aux besoins particuliers de l'Afrique. Et ils ont décidé que l'Organisation des Nations Unies devait participer plus activement aux travaux qui détermineront notre avenir commun.

7. Cinq ans plus tard, il me semble qu'un rapport décrivant point par point la suite donnée à la Déclaration du Millénaire passerait à côté de l'essentiel, c'est-à-dire le fait que de nouvelles circonstances nous imposent de parvenir à un nouveau consensus sur les grands problèmes et les grandes priorités et de traduire ce consensus en une action collective.

8. Il s'est passé, depuis l'adoption de la Déclaration du Millénaire, beaucoup d'événements qui rendent cette démarche impérative. De petits réseaux d'acteurs non étatiques (terroristes) ont, depuis les terribles attentats du 11 septembre 2001, donné un sentiment de vulnérabilité aux États même les plus puissants. Par ailleurs, beaucoup d'États commencent à se rendre compte que la façon complètement déséquilibrée dont le pouvoir est réparti dans le monde est une source d'instabilité. Des dissensions entre les grandes puissances au sujet de questions d'importance cruciale ont révélé l'absence de consensus concernant tant les buts que les méthodes. Plus de 40 pays ont connu les meurtrissures de conflits violents. Il y a dans le monde quelque 25 millions de déplacés, dont près d'un tiers inaccessibles pour les équipes d'aide des Nations Unies, et 11 ou 12 millions de réfugiés; certains sont en butte à des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.

9. De nombreux pays sont déchirés et vidés de leur substance par une violence d'un autre type. Le sida, la peste des temps modernes, a déjà tué plus de 20 millions d'hommes, de femmes et d'enfants et le nombre de séropositifs dépasse les 40 millions. Pour beaucoup, les promesses que traduisent les objectifs du Millénaire demeurent très lointaines. Plus d'un milliard de personnes vivent encore sous le seuil de misère, c'est-à-dire qu'elles disposent de moins d'un dollar par jour pour subsister, et 20 000 meurent chaque jour de la pauvreté. Le monde est, dans l'ensemble, plus riche, mais la répartition de cette richesse est de plus en plus inégale dans chaque pays, dans chaque région, et sur la planète. Dans certains pays, de réels progrès ont été accomplis sur la voie de la réalisation de certains objectifs du Millénaire, mais trop peu de gouvernements - que ce soit dans le monde développé ou dans le monde en développement - ont fait tout ce qu'il fallait pour que tous les objectifs soient atteints d'ici à 2015. Et si des travaux importants ont été faits dans des domaines aussi divers que les migrations et les changements climatiques, l'ampleur des problèmes qui se posent à long terme dépasse de loin celle des mesures que nous avons prises collectivement, jusqu'ici, pour les régler.

10. Les événements de ces dernières années se sont également traduits par une perte de confiance dans l'Organisation des Nations Unies elle-même, pour des raisons parfois opposées. Ainsi, les deux camps qui se sont affrontés dans le cadre du débat sur l'Iraq sont déçus par l'ONU, qui, pour les uns, n'a pas fait appliquer ses propres résolutions et, pour les autres, n'a pas réussi à empêcher une guerre prématurée ou inutile. Or, la plupart de ceux qui critiquent l'ONU le font précisément parce qu'ils pensent qu'elle a un rôle crucial à jouer dans notre monde. La perte de confiance va de pair avec une conscience de plus en plus nette de l'importance d'un multilatéralisme effectif.

11. Mon propos n'est pas que tout s'est mal passé ces cinq dernières années. Au contraire, de l'unité remarquable qui a suivi les événements du 11 septembre 2001 au règlement de plusieurs conflits civils, en passant par l'augmentation considérable des ressources consacrées au développement et les progrès notables accomplis sur le plan du renforcement de la paix et de la démocratie dans certains pays en guerre, on peut citer beaucoup d'exemples qui montrent que l'action collective peut donner de vrais résultats. Il ne faut jamais désespérer. Les problèmes que nous avons ne sont pas hors de notre emprise. Mais nous ne pouvons nous contenter de succès partiels, pas plus que de demi-mesures face aux lacunes mises en lumière. Nous devons unir nos forces pour amener de grands changements.

B. Une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme

12. Ce sont les besoins et les espoirs des peuples du monde qui doivent nous servir de phare. Dans le rapport que j'ai publié à l'occasion du millénaire, intitulé « Nous, les peuples » (A/54/2000), j'ai repris les premiers mots de la Charte pour bien montrer que si l'ONU rassemble des États souverains, c'est pour répondre aux besoins des peuples qu'elle existe et c'est vers cela que doit tendre son action. Comme je l'ai dit quand j'ai été élu pour la première fois il y a huit ans, nous devons à cette fin « parfaire le triangle que forment le développement, la liberté et la paix ».

13. Les auteurs de la Charte l'ont clairement vu. S'ils ont parlé de préserver les générations futures du fléau de la guerre, c'était en sachant que cet objectif ne pourrait être atteint s'il était conçu de façon trop restrictive. Ils ont donc décidé de créer une organisation chargée de veiller au respect des droits de l'homme, de créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et de l'état de droit, de favoriser le progrès social et d'instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande.

14. J'ai intitulé mon rapport « Dans une liberté plus grande » pour souligner que la Charte reste d'actualité et que les buts qui y sont énoncés doivent se concrétiser dans la vie des hommes et des femmes du monde. En parlant de liberté plus grande, j'ai voulu dire aussi que le développement, la sécurité et les droits de l'homme sont indissociables.

15. Même s'il a le droit de vote, un jeune homme atteint du sida, analphabète et affamé, est loin d'être libre. Même si elle gagne assez pour vivre, la femme dont le quotidien est marqué par la violence et qui n'a pas son mot à dire sur la façon dont son pays est gouverné n'est pas libre non plus. Parler d'une liberté plus grande, c'est dire que les hommes et les femmes du monde entier ont le droit d'être gouvernés selon leur volonté et dans le respect de la loi, et de vivre dans une société où chacun peut librement, sans discrimination ou sanction, s'exprimer, pratiquer une religion et s'associer à d'autres. C'est dire qu'ils doivent aussi être à l'abri du besoin, ne pas vivre sous le couperet de la misère ou des maladies infectieuses, et à l'abri de la peur, ne pas avoir à craindre que la violence et la guerre viennent bouleverser leur vie ou les priver de tout moyen de subsistance. Chacun a droit à la sécurité et au développement.

16. Outre que le développement, la sécurité et le respect des droits de l'homme sont impératifs, ils se renforcent mutuellement. Les liens entre eux ne font que se resserrer à cette époque de progrès technologique rapide, d'interdépendance économique de plus en plus marquée, de mondialisation et de changements géopolitiques spectaculaires. Si l'on ne peut dire que la pauvreté et le non-respect des droits de l'homme sont les « causes » des guerres civiles, du terrorisme et de la criminalité organisée, on peut par contre affirmer qu'ils augmentent considérablement le risque d'instabilité et de violence. De même, la guerre et les exactions ne sont pas, loin s'en faut, les seules raisons qui expliquent que certains pays soient englués dans la pauvreté, mais il ne fait aucun doute qu'elles freinent le développement. Un acte de terrorisme catastrophique, dirigé par exemple contre un grand centre financier dans un pays riche, pourrait réduire les chances de développement de millions de personnes à l'autre bout de la terre en déclenchant une grave crise économique qui ferait gagner du terrain à la pauvreté. Et les pays

qui sont bien gouvernés et où les droits de l'homme sont respectés ont plus de chance d'éviter les horreurs de la guerre et de surmonter les obstacles qui entravent le développement.

17. Par conséquent, il n'y a pas de développement sans sécurité, il n'y a pas de sécurité sans développement, et il ne peut y avoir ni sécurité, ni développement si les droits de l'homme ne sont pas respectés. Si le combat n'est pas livré sur tous les fronts, aucune victoire ne sera possible. En ce nouveau millénaire, l'activité de l'ONU doit tendre à ce que chacun ait la liberté de choisir la vie qu'il souhaite mener, puisse obtenir les ressources nécessaires pour que ses choix aient un sens et vive dans des conditions de sécurité qui lui permettent de les concrétiser sans danger.

C. L'impératif d'une action collective

18. Dans un monde où les dangers et les problèmes sont liés entre eux, tous les pays ont intérêt à ce que des mesures efficaces soient prises face à tous les dangers et problèmes. Une liberté plus grande exige donc une coopération étendue, poussée et continue entre les États, possible si chaque État garde à l'esprit, dans ses politiques, non seulement les besoins de ses propres citoyens mais aussi ceux des citoyens des autres pays. Une telle coopération répond aux intérêts de tous, et tient compte du fait que l'humanité n'est qu'une.

19. Les propositions qui figurent dans le présent rapport ont pour objet de rendre les États plus forts, et de permettre aux gouvernements de mieux servir les citoyens de leur pays en oeuvrant ensemble sur la base de priorités et de principes communs, ce qui est, faut-il le rappeler, la raison d'être de l'ONU. Les États souverains sont les éléments de base, indispensables, du système international. C'est à eux qu'il incombe de garantir aux citoyens l'exercice de leurs droits, de les mettre à l'abri du crime, de la violence et des agressions, et d'instituer un système de libertés ancrées dans le droit qui permette aux individus de prospérer et à la société de se développer. Si les États sont fragiles, les peuples du monde ne pourront jouir de leurs droits à la sécurité, au développement et à la justice. Un des grands défis du nouveau millénaire est donc de veiller à ce que tous les États soient à la hauteur des tâches qu'ils ont à accomplir.

20. Les États ne peuvent toutefois pas faire le travail seuls. Nous avons besoin d'une société civile active et d'un secteur privé dynamique. Tant la société civile que le secteur privé occupent une part de plus en plus grande et de plus en plus importante de l'espace auparavant réservé aux États, et il est clair que les objectifs énoncés ici ne pourront être atteints sans leur pleine participation.

21. Nous avons également besoin d'institutions intergouvernementales régionales et mondiales agiles et efficaces, capables de mobiliser une action collective et de la coordonner. Seul organisme universel ayant mandat de traiter les questions de sécurité, de développement et de droits de l'homme, l'Organisation des Nations Unies porte une responsabilité particulière. La mondialisation réduisant les distances et ces questions étant de plus en plus étroitement liées entre elles, les avantages relatifs de l'ONU apparaissent encore plus clairement qu'auparavant. Mais on peut en dire autant de certaines de ses faiblesses, très réelles. Transformer les pratiques de gestion les plus fondamentales, parvenir à plus de transparence, d'économie et d'efficacité, rénover les grandes institutions intergouvernementales pour qu'elles soient le reflet du monde d'aujourd'hui et mènent une action qui corresponde aux priorités arrêtées dans le présent rapport : autant de tâches que nous devons accomplir pour transformer l'Organisation. Des changements inédits doivent être opérés avec une audace jamais vue et une diligence sans précédent.

22. Dans nos efforts pour que les États, la société civile, le secteur privé et les institutions internationales soient mieux à même de servir l'idéal d'une liberté plus grande, nous devons veiller à ce que tous les intéressés assument leurs responsabilités et passent des paroles aux

actes. Pour cela, nous avons besoin de nouveaux mécanismes permettant de rendre les États responsables devant leurs citoyens et les autres États, les institutions internationales responsables devant leurs membres, et la génération actuelle responsable devant celles qui suivront. La responsabilité est la clef du progrès; qu'elle fasse défaut et ce sera l'échec. L'objectif du sommet qui se tiendra en septembre 2005 devra être de veiller à ce que, dorénavant, les promesses qui sont faites soient tenues.

D. L'heure des décisions

23. À cette heure décisive de l'histoire, nous devons être ambitieux. Notre action doit avoir la même urgence et la même ampleur que les besoins à satisfaire. Nous devons réagir immédiatement pour contrer les menaces. Nous devons profiter de l'existence d'un consensus sans précédent concernant les moyens de promouvoir le développement économique et social dans le monde, et nous devons parvenir à un nouveau consensus concernant les moyens de combattre les nouveaux dangers. Agir résolument aujourd'hui est le seul moyen de faire face aux problèmes de sécurité qui nous assaillent et de gagner, d'ici à 2015, une victoire décisive dans le combat mondial contre la pauvreté.

24. Dans le monde d'aujourd'hui, aucun État, si puissant soit-il, ne peut à lui seul assurer sa protection. De même, aucun pays, fort ou faible, ne peut prospérer sans les autres. Nous pouvons et devons agir ensemble. Nous nous le devons les uns aux autres, et nous nous devons de nous informer mutuellement de ce que nous faisons en ce sens. Si nous respectons nos engagements mutuels, nous pourrons faire du nouveau millénaire une ère vraiment nouvelle.

VIVRE A L'ABRI DU BESOIN

Ces dernières années, on a assisté à une réduction de l'extrême pauvreté telle que le monde ne l'avait jamais connue. Pourtant, des dizaines de pays se sont appauvris. Plus d'un milliard de personnes continuent à vivre avec moins d'un dollar par jour. Chaque année, 3 millions de gens meurent du HIV/SIDA, et 11 millions d'enfants meurent avoir d'avoir atteint leur cinquième anniversaire.

La génération d'aujourd'hui est la première à disposer des ressources et de la technologie nécessaires pour faire du droit au développement une réalité pour tout un chacun, et pour mettre toute la race humaine à l'abri du besoin.

Une même vision du développement existe. Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), qui vont de la diminution de moitié de l'extrême pauvreté jusqu'à la scolarisation de tous les enfants dans le primaire, et l'éradication des maladies contagieuses telles que le HIV/SIDA d'ici 2015, ont été approuvés mondialement comme étant la base d'un plus grand progrès, adoptés par les donateurs, les pays en voie de développement, les civils et les institutions de plus grande envergure.

On peut atteindre les OMD d'ici 2015, à la seule condition que tous ceux qui sont impliqués cessent leur petit train - train habituel pour se dépêcher maintenant de mettre les bouchées doubles.

En 2005, un « partenariat mondial pour le développement » - un des OMD répétés à nouveau en 2002 lors de la Conférence Internationale du Financement pour le Développement de Monterrey, au Mexique, et du Sommet Mondial sur le Développement Durable de Johannesburg, en Afrique du Sud - doit devenir complètement opérationnel. Ce partenariat est basé sur un sens mutuel des responsabilités et de la transparence - les pays en voie de

développement doivent renforcer leur contrôle, combattre la corruption, favoriser la croissance dans le secteur privé, et maximaliser les ressources intérieures pour élaborer des stratégies de développement sur le plan national, tandis que les pays développés doivent soutenir ces efforts par une plus grande aide au développement, un nouveau type de commerce axé sur le développement, de proximité et élargi, et réduire la dette de manière plus conséquente.

Voici les priorités d'action pour 2005 :

Les Stratégies Nationales: tout pays en voie de développement en situation de grande pauvreté devrait d'ici 2006 adopter et commencer à mettre en mettre en place une stratégie nationale de développement suffisamment agressive pour atteindre les buts du OMD pour 2015. Chacune des stratégies doit prendre en compte sept grands « segments » au niveau des investissements publics et de la politique: l'égalité des sexes, l'environnement, le développement rural, le développement urbain, le système de santé, l'éducation et la science, la technologie et l'innovation.

– **Le Financement pour le développement**: l'aide au développement mondial doit être plus que doublée dans les années qui viennent. On ne demande pas aux donateurs de faire de nouvelles promesses, mais de tenir celles qui ont été faites. S'il ne l'a pas encore fait, tout pays développé devrait se fixer un emploi du temps pour atteindre l'objectif des 0.7 % du revenu national brut pour l'aide officielle au développement, au plus tard en 2015, à commencer par une hausse conséquente d'ici 2006, pour arriver à 0,5 % d'ici 2009. Cette augmentation devrait être prise en charge par le biais d'un Plan de Financement International, et on devrait étudier de nouvelles sources de financement pour le long terme. Le Fonds Mondial pour combattre le HIV/SIDA, la tuberculose et la malaria doit être largement approvisionné, et les gains servir à améliorer et étendre le système de prévention et de traitement pour combattre le HIV/SIDA. Outre ces mesures, il faudrait agir sans tarder pour sponsoriser une série de « Gains Rapides » - des initiatives de faible coût mais hautement profitables susceptibles d'amener des gains importants à court terme, et de sauver des millions de vies, comme la distribution gratuite de filets de protection contre la malaria.

– **Le Commerce**: La série des négociations de Doha sur le commerce devrait tenir ses promesses vis-à-vis du développement et aboutir d'ici 2006. En premier lieu, les Etats Membres devraient donner libre accès aux marchés en franchise à toutes les exportations provenant des Pays les moins Développés.

– **Réduction de la dette**: Il faudrait redéfinir le maintien de la dette comme le seuil d'endettement supportable permettant à un pays d'atteindre les OMD et d'arriver en 2015 sans en voir augmenter le taux.
Il faut également instituer de nouveaux plans d'action pour garantir la viabilité écologique. Les progrès de la science et les avancées technologiques devraient être exploitables dès à présent pour améliorer les outils permettant d'atténuer les changements climatiques, et on devrait travailler en plus étroite collaboration sur le plan international afin de stabiliser les émissions de gaz à effet de serre avant l'expiration du Protocole de Kyoto, en 2012 ; une participation plus importante est attendue chez les principaux responsables de la pollution, ainsi que les pays développés et en voie de développement. On devrait prendre aussi des mesures concrètes sur la désertification et la biodiversité.

Au programme des autres priorités pour une action au niveau mondial figurent des systèmes plus performants de dépistage et de contrôle des maladies contagieuses, un système d'alarme mondial pour prévenir rapidement des catastrophes naturelles, une aide à la recherche scientifique et technologique, une aide au développement de l'infrastructure et des institutions régionales, la réforme des institutions financières internationales, et une coopération plus efficace pour contrôler l'immigration profitable pour tous.

I. VIVRE À L'ABRI DE LA PEUR

Alors que le développement est freiné par une absence de mise en oeuvre, côté sécurité, malgré la peur du danger qui grandit chez beaucoup de personnes, il n'existe pas le moindre consensus de base dans le monde - et si quelque chose est mis en oeuvre quelque part, il y a trop souvent des contestations.

Le Secrétaire Général souscrit pleinement à des vues sur la sécurité collective de grande envergure. Les menaces pour la paix et la sécurité au 21ème siècle ne se limitent pas purement aux guerres et aux conflits sur le plan international, mais intègrent aussi le terrorisme, les armes de destruction massive, le crime organisé et la violence sur les civils. Y sont également inclus la pauvreté, les maladies contagieuses mortelles, la dégradation de l'environnement, qui peuvent avoir elles aussi des conséquences catastrophiques. Toutes ces menaces peuvent causer la mort ou amoindrir les chances de survie sur une grande échelle. Toutes peuvent miner les Etats en tant qu'unités fondamentales du système international.

La sécurité collective de nos jours dépend du fait de réaliser que les menaces que chaque partie du monde considère comme les plus urgentes le sont en fait tout autant pour tout le monde. Ce n'est pas de la théorie, mais c'est une question de vie ou de mort.

Les Nations Unies doivent devenir l'instrument efficace qu'elles auraient du être depuis toujours dans la prévention des conflits, en agissant sur des points clé dans sa politique, et en ayant des priorités au niveau de ses institutions :

– **Prévention du terrorisme catastrophique**: Les Etats devraient adopter une large stratégie antiterroriste basée sur cinq points clés: dissuader les gens d'avoir recours au terrorisme ou de le soutenir; refuser aux terroristes les fonds et le matériel; dissuader les Etats de cautionner le terrorisme; donner à l'Etat les moyens de contrer le terrorisme; et défendre les droits de l'homme. Ils devraient conclure un traité détaillé sur le terrorisme, en s'accordant sur des bases clairement définies. Ils devraient également conclure sans tarder l'accord visant à éradiquer le terrorisme nucléaire.

– **Armes nucléaires, biologiques et chimiques**: il est capital de progresser, à la fois au niveau du désarmement, et sur la non prolifération. Pour ce qui est du désarmement, les Etats qui possèdent des armes nucléaires devraient continuer à réduire leur stock d'armes nucléaires non stratégiques, et poursuivre les négociations sur le contrôle des armes qui n'imposeraient pas seulement le démantèlement, mais un processus irréversible, réaffirmer leur détermination à offrir des garanties négatives de sécurité, et défendre le moratoire sur les essais nucléaires. En ce qui concerne la non prolifération, on devrait renforcer le pouvoir de vérification du Commissariat à l'Energie Atomique, au moyen de la ratification universelle du Modèle de Protocole, et les Etats devraient s'engager à compléter, ratifier et faire appliquer un traité d'interdiction des matières fissiles.

II. Règlement et prévention des conflits: Actuellement, la moitié des pays ayant été en butte à de violents conflits y sont à nouveau sujets dans les cinq ans qui suivent. Les Etats Membres devraient créer une Commission inter gouvernementale pour l'Instauration de la Paix, ainsi qu'un Organisme de Soutien en faveur de la Paix au sein du Secrétariat des NU, afin que le système des NU puisse se donner les moyens de relever le défi qui consiste à permettre aux pays de faire avec succès la transition de la guerre à la paix. Ils devraient également prendre des mesures pour donner à la collectivité la capacité d'utiliser les outils de médiation, d'appliquer des sanctions et de maintenir la paix (y compris le fait pour les membres de l'ordre chargé du maintien de la paix, de pratiquer une politique de « tolérance zéro » contre l'exploitation sexuelle des mineurs et autres personnes vulnérables, afin de poursuivre la politique mise en œuvre par le Secrétaire Général.)

– **Recours à la force**: Le Conseil de Sécurité devrait adopter une résolution qui fixerait les principes à suivre pour décider d'un éventuel recours à la force, et affirmer son intention de s'y conformer, lorsqu'il s'agit de décider de recourir ou de donner mandat à l'usage de la force.

D'autres priorités pour une action au niveau mondial prévoient une coopération plus efficace pour combattre le crime organisé, prévenir le commerce illégal du petit armement et des armes légères, et supprimer le fléau des mines anti-personnel qui continuent à tuer et à mutiler des personnes innocentes, et freinent la croissance de la moitié ou presque des pays dans le monde.

III. VIVRE DANS LA DIGNITÉ

Dans la Déclaration du Millénaire, les Etats Membres ont mentionné qu'ils mettraient tout en œuvre pour promouvoir la démocratie et donner la primauté au droit, ainsi qu'au respect de tous les droits de l'homme reconnus au niveau international, et des libertés fondamentales. Et au cours des soixante dernières années, on a fait un travail remarquable pour établir les bases d'un cadre normatif.

Pourtant si elles ne sont pas mises en œuvre, nos déclarations sonnent creux. Et nos promesses si elles ne sont pas suivies d'effet, sont vides de sens. Ceux qui sont affaire aux crimes de guerre ne trouvent aucun réconfort dans le texte resté lettre morte des Conventions de Genève. Les Traités interdisant la torture sont une piètre consolation pour les prisonniers victimes de leurs geôliers, en particulier si les dispositifs internationaux relatifs aux droits de l'homme permettent aux responsables de se cacher derrière leurs amis haut placés. Une population lasse de la guerre désespère, lorsque, côté gouvernement, on constate peu de progrès au regard de la législation, même si un accord de paix a été signé. Les vœux pieux pour renforcer la démocratie sont des paroles creuses pour ceux qui n'ont jamais pu élire leurs dirigeants, et qui ne voient aucun signe de changement.

En conséquence, on devrait renforcer le cadre normatif développé de manière spectaculaire au cours des 60 dernières années. Il est plus important encore de prendre des mesures concrètes pour limiter l'application sélective, la mise en œuvre arbitraire, et l'impunité. Le monde doit passer de l'ère de la réglementation à celle de la mise en œuvre.

On en appelle aux actes pour les priorités suivantes :

– **Primauté du droit**: la communauté internationale devrait s'en référer au « devoir d'assistance » comme base pour une action commune contre le génocide, l'épuration ethnique et les crimes contre l'humanité. On devrait ratifier et mettre en application tous les traités relatifs à la protection des civils. On devrait prendre des mesures pour coopérer plus étroitement avec la Cour Pénale Internationale et autres tribunaux internationaux ou relevant de crimes de guerre internationaux, et pour renforcer la Cour de Justice Internationale. Le Secrétaire Général a également l'intention de donner au Secrétariat les moyens de contribuer à l'effort national pour rétablir la primauté du droit pour les sociétés en butte à des conflits, durant et après les conflits.

– **Les Droits de l'Homme**: On devrait soutenir le Haut Commissariat pour les Droits de l'Homme en lui donnant davantage de moyens et de personnel, et il devrait jouer un rôle plus dynamique dans les délibérations du Conseil de Sécurité et de la Commission pour promouvoir la Paix. On devrait aussi améliorer l'efficacité et sensibiliser davantage l'organe du traité des droits de l'homme du système des Etats-Unis.

– **Démocratie**: Il faudrait créer un Fonds pour la Démocratie au sein des NU afin d'aider les pays qui cherchent à instaurer ou à renforcer la démocratie chez eux.

IV.RENFORCER L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Alors qu'on devrait s'en tenir fermement et constamment à ses objectifs, la pratique et l'organisation doivent évoluer dans le temps. Si l'on veut que les NU soient un instrument efficace pour les Etats Membres, et pour les populations dans le monde, en relevant les défis mentionnés dans les trois précédentes divisions, elles doivent s'adapter complètement aux besoins et aux circonstances du 21ème siècle.

Beaucoup de choses ont été accomplies depuis 1997 au niveau des réformes de la structure interne et de la culture des Nations Unies. Mais de nombreux changements s'imposent encore, tant au niveau du secteur administratif - Secrétariat et système plus général des Nations Unies - qu'au sein des organismes intergouvernementaux:

– **L'Assemblée Générale**: L'Assemblée Générale devrait prendre des mesures draconiennes pour rationaliser son programme et hâter les délibérations. Elle devrait se concentrer sur les questions substantielles à l'ordre du jour, et trouver des systèmes pour une pleine et entière coopération avec la société civile.

– **Le Conseil de Sécurité**: le Conseil de Sécurité devrait largement représenter ce qu'est réellement le pouvoir dans le monde d'aujourd'hui. Le Secrétaire Général soutient les principes de réforme qui figurent dans le rapport du Haut Comité, et prie instamment les Etats Membres de bien vouloir examiner les deux options, les Modèles A et B, présentées dans ce rapport, ou toute autre proposition équivalente, basée sur l'un ou l'autre de ces Modèles. Les Etats Membres devraient pouvoir statuer sur cette question importante avant le Sommet de septembre 2005.

– **Le Conseil Economique et Social**: Il faudrait réformer le Conseil Economique et Social de façon à ce qu'il puisse être réellement le garant de l'avancement du programme des NU pour le développement, constituer un forum de coopération au développement de haut niveau, et donner des directives pour que les différents organes intergouvernementaux puissent oeuvrer dans le domaine économique et social de tout le système des Nations Unies.

– **Le Conseil préposé aux Droits de l'Homme**: Le Comité des Droits de l'Homme souffre d'un manque de crédibilité et de professionnalisme, et a impérativement besoin de réformes. Il devrait être remplacé par un Comité de Soutien des Droits de l'Homme de stature moindre, en tant que principal organe des Nations Unies ou annexe de l'Assemblée Générale, dont les membres seraient élus directement par l'Assemblée Générale, aux deux tiers de la majorité des membres votants.

– **Le Secrétariat**: Le Secrétaire Général prendra des mesures pour remodeler le Secrétariat, pour aller dans le sens des priorités mentionnées dans ce rapport, et va créer un organe chargé de prendre des décisions de type cabinet conseil. Il prie les Etats Membres de bien vouloir lui donner toute autorité et de le doter des moyens nécessaires pour recruter un service d'experts chargés ponctuellement de renouveler le personnel et lui permettre de s'aligner sur les besoins actuels, de revoir en détail le budget et le règlement sur les ressources humaines, et mandater une revue détaillée du Bureau des Services Intérieurs de Surveillance, afin de renforcer son indépendance et son autorité.

Dans les autres priorités figure la création d'un système plus cohérent en renforçant le rôle des coordinateurs Résidents, de donner à l'appareil de réponse humanitaire des moyens plus efficaces pour se tenir prêts, et être à même de protéger plus efficacement les personnes déplacées. On devrait soutenir davantage les organisations régionales, en particulier l'Union

Africaine. On devrait aussi revoir la Charte pour supprimer les «mentions ennemi», le «Conseil de Tutelle » et le «Comité d'Etat Major» qui sont anachroniques.

Conclusion : une chance à saisir, un défi à relever

220. Jamais, dans l'histoire de l'humanité, les destinées de chaque femme, de chaque homme et de chaque enfant n'ont été aussi inextricablement liées. En effet, nous sommes tous unis par les mêmes obligations morales et par les mêmes intérêts objectifs. Certes, nous avons la possibilité de bâtir un monde plus libre mais il nous faut, pour cela, trouver un terrain d'entente et agir de façon collective. Devant une tâche aussi formidable, il est aisé de se perdre dans des généralités ou de se fourvoyer dans des débats où la mésentente est si profonde que les différences ne font que s'accentuer au lieu de s'estomper.

221. Pourtant, c'est à nous qu'il appartient de décider si ce moment d'incertitude que nous traversons débouchera sur une extension des conflits, une aggravation des inégalités et une érosion de l'état de droit, ou au contraire servira de tremplin pour rénover nos institutions communes qui oeuvrent en faveur de la paix, de la prospérité et des droits de l'homme. Il est temps de passer à l'action. L'heure n'est plus aux belles phrases et aux déclarations de bonnes intentions. Dans le présent rapport, je me suis pour l'essentiel limité aux seules décisions que j'estime tout à la fois indispensables et réalisables en 2005 et, dans l'annexe, j'ai dressé une liste de questions à soumettre à l'examen des chefs d'État et de gouvernement.

222. Pour faire le bon choix, les dirigeants auront besoin de ce que Frankin D. Roosevelt, Président des États-Unis d'Amérique dont la vision a été au coeur de la fondation de l'Organisation des Nations Unies, appelait « le courage de s'acquitter de [leurs] responsabilités dans un monde incontestablement imparfait ». Il leur faudra aussi faire preuve de sagesse pour surmonter leurs différences. Avec une volonté politique ferme et clairvoyante, je ne doute pas qu'ils pourront y parvenir. Je suis aussi convaincu qu'ils en ont le devoir. Ce que je propose ici est de l'ordre du possible : c'est à notre portée. Qui plus est, ces premières mesures concrètes pourraient bien être l'amorce d'un changement de cap visionnaire pour l'humanité. Nous avons là une chance à saisir et un défi à relever.